

1. PROCÈS-VERBAL

1.1. Date, heure et lieu de la réunion

- Date : 14 juillet 2015
- Heure : à partir de 17H00. La réunion s'est clôturée vers 19H30.
- Lieu : Salle communale des Mirlondaines, rue Terres Rouges 1, 4540 Amay

1.2. Président de la réunion

Monsieur J.M. Javaux, Bourgmestre

1.3. Présents et absents

1.3.1. Présents

| Nom | Institution ou entreprise | Rôle |
|-------------|----------------------------------|-----------------|
| M. JAVAUX | Commune d'Amay – Bourgmestre | Président |
| M. MÉLON | Commune d'Amay – Echevin | |
| Mme DANLOY | Amay Cobra Karting | Demandeur |
| M. DANLOY | Amay Cobra Karting | Demandeur |
| M. PADUART | Aster* Consulting | Auteur de l'EIE |
| Mme LIENARD | Aster* Consulting | Auteur de l'EIE |

1.4. Résumé des points abordés

1.4.1. Introduction

M. Javaux, Bourgmestre d'Amay, introduit la réunion d'information et remercie les différentes personnes impliquées dans l'organisation de celle-ci.

Mot du Bourgmestre

Jean Michel Javaux rappelle l'historique du Karting, lors de son installation, il n'y avait pas de plans de secteur, ceux-ci ont été d'application après 1981, En 1981, personne ne s'est rendu compte que la piste de karting avait été reprise en zone verte.

Il y a eu tolérance du Fédéral et ensuite de la Région et de l'Administration communale pour l'exploitation en zone verte sous certaines conditions avec convention signée par Amay Cobra Karting et le Conseil Communal d'Amay et au Collège communal, la convention arrivait à échéance en 2010 et a été renouvelée pour 30 ans avec réunion chaque année pour l'établissement d'un calendrier en accord avec les riverains directs du site, cette

solutions était acceptable par tous les intervenants (riverains et exploitants du karting). La nouvelle convention donnait l'exploitation exclusivement à l'asbl Amay Cobra Karting. Il y a déjà eu de nouvelles réunions avec l'Administration et les nouveaux membres de l'asbl Amay Cobra Karting

La police du Site est assurée par l'asbl Amay Cobra Karting, même lorsqu'il n'y a pas d'exploitation en dehors des heures d'ouvertures, personne ne peut utiliser la piste à des fins privées.

Cette réunion est organisée pour régulariser l'exploitation du Karting, en effet, une telle exploitation est soumise à Permis d'environnement ou permis unique (ce qui aurait dû être fait depuis plus de 10 ans)

Même si un permis est délivré, ce ne sera pas sans concertation préalable avec les riverains, dans la procédure d'octroi, il y aura de toute façon enquête publique.

Jean-Michel Javaux a reçu un ordre de la Région afin qu'il appose les scellés sur la piste, car elle était utilisée beaucoup plus que ce qui été admis dans la convention.

La piste ne pourra pas être à nouveau utilisée tant qu'il n'y aura pas régularisation de l'exploitation.

Les nouveaux exploitants ont fait appel au bureau d'Etudes Aster* Consulting, pour la réalisation d'une étude d'incidences sur l'Environnement qui est obligatoire dans le cadre de la procédure d'octroi du permis d'environnement, le bureau d'Etudes doit être agréé par la Région.

Jean-Michel Javaux signale que la presse est dans la salle. Il demande que la réunion se déroule dans le respect des opinions de chacun.

1.4.2. Présentation du contenu de la réunion

La présentation effectuée par le bureau d'étude Aster* Consulting (représenté par M. Paduart et Mme Liénard) à l'aide d'un power point reprend les points suivants :

- Présentation des différents intervenants ;
- Justification de la nécessité d'un permis d'environnement et de la réalisation de l'EIE dans le cadre du projet ;
- Présentation des objectifs de la réunion d'information préalable ;
- Rappel des modalités de l'envoi des observations ;
- Récapitulatif de la procédure de demande de permis ;
- Présentation du Bureau d'Etude agréé ;
- Principes d'une étude d'incidence et contenu ;
- Structure générale d'une étude d'incidences
- Domaines étudiés dans l'étude d'incidences

1.4.3. Présentation du projet

Existence du circuit de Karting depuis 1959

Exploitation via une convention renouvelable de la Commune, moyennant certaines conditions (heures d'occupation, calendrier précis d'ouverture) ;

Accueil de nombreuses compétitions

Apprentissage des jeunes pilotes

Monsieur Jean-Michel Javaux rappelle aux exploitants de bien spécifier dans leur demande l'usage qu'il sera fait du Karting (commerce ou loisirs...)

1.4.4. Participation du public

Observations et suggestions émises concernant le projet (avec indication de l'identité des personnes ayant pris la parole)

| Nom | Questions/Observations | réponses |
|-------------------------|---|--|
| HOGENBOOM Delphine | Dans la présentation, on a surtout relevé les nuisances sonores, mais Mme HOGENBOOM se demande comment seront traitées dans l'EIE les nuisances olfactives qui bien souvent perdurent, peur pour les retombées dans le potager... | Il faudra se mettre en situation, faire des prélèvements,...Si des personnes estiment qu'il y a des nuisances spécifiques dues aux odeurs ou dépôts, elles sont invitées à réagir par écrit suite à la réunion d'information préalable, afin de pouvoir en tenir compte lors de la réalisation de l'EIE |
| MARTIN Luc | Demande au Bourgmestre, pourquoi dans la presse disait ne pas vouloir d'une exploitation intensive du Karting, alors qu'ici, il demande aux exploitants de choisir | Dans ce cadre ci, le Bourgmestre représente la commune, la réaction sera différente selon le cas, la procédure ne sera pas la même. |
| MARTIN Luc | Monsieur Martin a le sentiment que la Commune a trop la main mise sur la survie du Karting et craint qu'il ne soit arrêté à tout moment. | M. Mélon rappelle que si un permis d'environnement est délivré, et qu'il est respecté, rien ne peut venir entraver l'exploitation du karting. |
| SKOWRONSKI Marie-Claire | Riveraine proche du karting se demande pourquoi la piste a été reprise en Zone Verte au Plan de secteur | Lors de la création des plans de secteur en 1981, la piste a été reprise par erreur en zone verte, et personne (ni la commune) n'a réagi à l'époque lors de l'enquête publique nationale, ce qui fut une erreur... |
| BERTRAND Hugues | La buvette existe depuis 1957 et que le terrain a été mis à disposition à cette époque par l'Administration Communale | M. Mélon et M. Javaux demandent que s'il y a des écrits, ou photos, ils puissent être versés au dossier, pour la demande de permis. |
| DAL MAGRO Bruno | La Commune est-elle prête à verser des subsides pour la mise en conformité du Karting | Autre débat... |
| BRUMENIL José | Le Karting a toujours respecté le calendrier et les heures, à l'époque il y a eu construction d'une butte pour limiter la propagation du bruit | Lorsqu'on a reçu le nouveau calendrier d'exploitation de la nouvelle asbl, il était trop important par rapport aux autres années, et en tout cas pendant les congés scolaires lorsque les riverains pourraient profiter de leur jardin. C'est après cela que nous recevions une lettre de la région wallonne nous demandant de poser les scellés sur la |

| | | |
|------------------------|---|--|
| | | piste. |
| CHAPELLE Nicolas | Insiste sur le fait que Monsieur Danloy ne veut pas faire du Karting une exploitation commerciale Lorsqu'on fait partie d'une fédération, il y a des règles à respecter au niveau du bruit et de l'environnement | |
| MARTIN Philippe | Roule depuis 45 ans sur la piste d'Amay et pense que pour la tranquillité de tout le monde, il faut revenir à ce qui se passait jusqu'à l'année dernière | Pour que cela puisse continuer, il faut réinstaller un climat de confiance et respecter ce qui est dit en concertation et dans les conventions... |
| JAVAUX Jean-Michel | Rappelle que beaucoup d'autres amateurs de karting qui sont prêts à reprendre la gestion de la piste | |
| GUILMOT Patrice | Si la piste a été mise en zone verte demande pourquoi on ne modifie pas plutôt le plan de secteur | Le problème ne vient pas de la zone, mais de l'absence de permis... Si l'asbl désire changer la zone, elle peut le faire, mais à coût très élevé... |
| COLON Catherine | Le karting ne dérange pas, c'est par contre les incivilités (propreté,...) qui sont dérangeantes | |
| VAN DEN ABELLE Thierry | Demande une dérogation pour pouvoir entretenir la piste | Pas d'interdiction d'entretenir, mais bien d'utilisation de la piste. |

Points particuliers liés à l'étude d'incidences sur l'environnement

- Aucun point particulier, hormis ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus, n'a été mis en évidence ;
- Aucune alternative technique n'a été proposée.